Envoyé en préfecture le 25/11/2026
Reçu en préfecture le 25/11/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260930-D_15_2026_111_S-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 25 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR (Arrivée à 19h38)	Anthony GUIHÉNEUF
Véronique LEROY		Camille LE BOULCH
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Étaient Absentes Excusées : Mmes Charlotte STROEYMEYT et Elisabeth JAGOT.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Charlotte STROEYMEYT a donné procuration à Mme Olyana THÉ et Mme Elisabeth JAGOT a donné procuration à Mme Clémence MORINIÈRE.

Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Conditions et tarifs de location de la sono au 1er octobre 2026 (hors location de la salle polyvalente) -Délibération N°15/2026/111

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Mme la Maire rappelle l'échange récent avec le Service de Gestion Comptable de Fougères et notamment avec le Conseiller aux Décideur locaux qui confirme que les collectivités ne doivent plus détenir de chèques de caution.

Par conséquent, Mme la Maire propose de mettre à disposition sur réservation anticipée, la sono appartenant à la commune aux conditions suivantes avec une mise en application au 1er octobre 2026 (en dehors des locations de la salle polyvalente) :

Tarifs :

* Habitants de la commune et hors commune :
  - 50,00 € pour une durée de location de 48h00
  - 25.00 € pour une durée de location de 24h00

* Associations de la commune : Gratuité

* Ecoles dans lesquelles sont scolarisés les enfants de la commune : Gratuité

Envoyé en préfecture le 25/11/2026
Reçu en préfecture le 25/11/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260930-D_15_2026_111_S-DE

* Pour les autres écoles :
  - 50.00 € pour une durée de location de 48h00
  - 25.00 € pour une durée de location de 24h00

* Associations de la CCVI-A : Gratuité

* OCAVI :
  - 50.00 € pour une durée de location de 48h00
  - 25.00 € pour une durée de location de 24h00

Conditions :

- Etat des lieux de départ et de retour avec allumage de l'appareil,
- Location/ prêt sur réservation anticipée.
- Signature d'une convention d'utilisation de la sono mentionnant que pour tout dégât constaté lors de ce prêt/location, l'emprunteur/locataire devra régler à la collectivité l'ensemble des frais de réparation sur présentation de facturation de la réparation qui sera effectuée par un professionnel.
- Dans le cas d'une non restitution de la sono (perte ou vol), la sono sera remplacée à l'identique ou modèle équivalent.

Mme la Maire propose d'appliquer les tarifs et conditions susmentionnés avec effet au 1er octobre 2026 précisant que pour le règlement de la location, un titre sera émis par la collectivité dans la semaine suivant la location au nom de l'emprunteur (il n'y aura pas d'émission de titre d'acompte par la collectivité au préalable de la location).

Pour faciliter la bonne utilisation de la sono, la liste des différents éléments composant le matériel sera jointe à la notice d'utilisation. Cette liste sera contrôlée à chaque prêt/location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

↳ Valide la mise à disposition (prêt gratuit/location) de cette sono aux conditions et tarifs précités proposés par Mme la Maire.

↳ Autorise Mme la Maire à signer toute pièce en lien avec la présente décision.

Fait et délibéré le 02 octobre 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE

MAIRIE DE SAINT-GONDRAN (I.&-V.)